



AVIS DE COURSE MINI BUCKET

MINI BUCKET

DU 11 au 12 Mai 2024

A PUBLIC au SAINT BARTH YACHT CLUB

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaut.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux supports suivants :

- Open Bic
- RS Féva XL
- Optimist / Optilène (green fleet)
- Laser
- F18
- Diam 24

Classes	Avant le 10 avril	Après le 10 avril
Solitaires	110€ / \$	140€ / \$
F18	180€ / \$	225€ / \$
RS Fevas	180€ / \$	225€ / \$
DIAM 24	270 € / \$	340€ / \$

Les bateaux admissibles peuvent [s'inscrire et régler leur inscription en ligne](https://www.stbarthyachtclub.com/page/2486975-regates-sailing-events) sur le site internet du SBYC :

<https://www.stbarthyachtclub.com/page/2486975-regates-sailing-events>

L'inscription ne sera pas validée sans le paiement de celle-ci.

Le prix de l'inscription par personne comprend :

- L'inscription à la Mini-Bucket
- Les déjeuners du samedi et dimanche, plus snacks et eau.
- Le dîner du samedi

Après le 10 Avril le prix de l'inscription augmentera de 25% pensez à vous inscrire rapidement.

- 3.2.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. LOCATION

Une mise à disposition du matériel est possible veuillez nous contacter le plus rapidement possible pour plus d'informations.

5. PROGRAMME

- a. Stage préparation :

Le stage d'entraînement CLINIC sera organisé du 5 au 9 Mai pour les Optimist et Laser, nombre de places limitées.

Informations sur demande.

- b. Confirmation d'inscription :

Jour et date :

10 Mai 2024 de 15h00 à 17h00

11 Mai 2024 de 8h00 à 9h00

- c. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
11/05/2024	10h00
12/05/2024	9h00

- 5.1** Le repas du samedi soir est ouvert à tous sur réservation jusqu'au 8 Mai, le tarif par personne hors coureur est de 25 euros pour un adulte et 20 euros pour un enfant.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 11 Mai 2024 et en ligne au 1^{er} Mai.

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour les CATAMARANS et DERIVEURS, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3
8.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

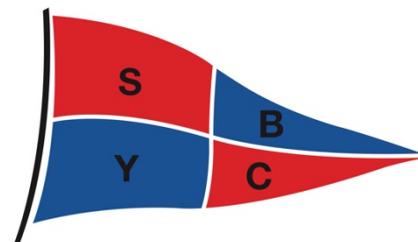
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



Saint-Barth Yacht Club

Tel : 0590 27 70 41
sbyc@wanadoo.fr